



Prime de nettoyage vêtements de travail

Par Lio85

Bonsoir,

Depuis juin dernier ma compagne travaille en tant qu'agent de restauration collective, son employeur lui fournit ses vêtements de travail mais elle doit les ramener à la maison et assurer elle-même le nettoyage.

Est-il normal qu'elle n'a aucune compensation sur sa fiche de paie ?

Son employeur lui propose de lui fournir 3 litres de lessive par mois...

Quelle est la réglementation svp et comment calculer le montant de la prime si il y a lieu ?

Merci par avance

Lionel

Par kang74

Bonjour

Secteur privé ou public ?

Quelle est la convention collective ?

Il n'y pas forcément de prime pour le nettoyage des vêtements professionnels .

Fournir de la lessive est une solution admise pour répondre de son obligation .

[url=https://www.legifrance.gouv.fr/juri/id/JURITEXT000029609763]https://www.legifrance.gouv.fr/juri/id/JURITEXT000029609763[url]

Par Lio85

Elle travaille chez Flunch donc dans le privé je pensais qu'il y avait une compensation surtout qu'elle ne touche déjà pas grand-chose malgré les deux weekends de travail obligatoire par mois..

Par kang74

J'aimerais sa convention collective exacte .

Par Lio85

Ce serait apparemment la convention collective nationale des chaîne de cafétéria et assimilé.

Par kang74

Donc la compensation est négociée au sein du CSE .

[url=https://www.legifrance.gouv.fr/conv_coll/id/KALISCTA000005752176?idConteneur=KALICONT000005635326&origin=list]https://www.legifrance.gouv.fr/conv_coll/id/KALISCTA000005752176?idConteneur=KALICONT000005635326&origin=list[url]

Par Lio85

D'accord donc ça voudrait dire que la prime n'a pas été négociée dans ce cas que peut-on faire ?
Merci beaucoup pour votre aide !

Par kang74

l'employeur peut donc proposer un baril de lessive ou de rembourser la lessive achetée sur justificatif .

Il peut aussi décider d'une prime du minimum garantie soit 4.22e par mois .
Je pense que vu le prix, le baril de lessive est plus avantageux ...

Par Lio85

Effectivement si c'est 4, 22? par mois autant prendre la lessive..
Après vérification il s'agit de la convention collective nationale des hôtel café-restaurant mais je ne sais pas si ça va changer grand-chose..

Par kang74

Faut que je vérifie .
Je vois ça demain.

Par kang74

Donc le secteur HCR étant très spécifique (il est d'usage d'avoir sa propre tenue professionnelle), il n'est pas prévu de compensation , même si les sites spécialisés conseillent de compenser comme ils le souhaitent en cas de tenue imposée et fournie .

Par de là, vous n'aurez pas mieux, la cour de cassation validant un bidon de lessive de 3 kg ... par trimestre .

Par Lio85

Bonjour et merci pour ces précisions.
Effectivement son responsable lui propose un bidon de 3 litres de lessive par trimestre.
Il n' est donc pas prévu de tenir compte de l usure de la machine à laver ni du coût de l électricité.
Bon de toute façon ma compagne ne compte pas rester, il y a de l abus aussi à mon sens concernant les heures travaillées le weekend, dimanche compris, avec coupure et fin de poste à 22h30, et ce un weekend sur deux. Les heures ne sont jamais majorées, même quand elle travaille les jours fériés.
C est son premier contrat dans la restauration je ne sais pas si c est pareil ailleurs mais si c est le cas je ne suis pas surpris qu'ils n'arrivent pas à recruter..